

**Programme : Mission de maîtrise d'œuvre
pour le réaménagement du hall d'accueil du
Centre des Finances Publiques
3 rue Roland-Dorgelès - 55100 VERDUN**



Maîtrise d'ouvrage :

Direction Départementale des Finances Publiques de la Meuse
17 rue du Général-de-Gaulle_ 55012 Bar-le-Duc

Assistance à Maîtrise d'ouvrage :

Service de l'immobilier et de l'environnement professionnel SIEP
Bureau Immobilier et Maitrise d'Ouvrage BIMO
Antenne Nord-Est- Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin_ 67000 Strasbourg

SOMMAIRE

1. DEFINITION FONCTIONNELLE DE L'OPERATION	3
1.1 DESCRIPTIF DE L'OPERATION.....	3
1.2 PRESENTATION DU SITE	4
1.3 FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL EXISTANT	6
1.4 DEFINITION DES BESOINS	9
2. DEFINITION TECHNIQUE DE L'OPERATION	12
2.1 ASPECTS GENERAUX (ACOUSTIQUE, ANTI-INTRUSION, ACCESSIBILITE, ECLAIRAGE.....)	12
2.2 TABLEAU DE SURFACES COMPARATIF ENTRE L'ETAT EXISTANT ET L'ETAT PROJETE A REVOIR.....	13
2.3 STRUCTURE ET ENVELOPPE DU BATIMENT	13
2.4 SECOND ŒUVRE	13
2.5 LOTS TECHNIQUES.....	15
3. ANNEXES	16

1. Définition fonctionnelle de l'opération

Ce fascicule, destiné aux concepteurs, doit permettre d'appréhender rapidement et efficacement l'essentiel du parti architectural et technique du projet.

1.1 Descriptif de l'opération

1.1.1 Objet de l'opération

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Meuse souhaite réaménager le hall d'accueil du Centre des Finances Publiques de Verdun, le secteur sûreté du bureau SPIB2C de la DGFIP relevant que l'accueil ne répond pas aux normes de sécurité actuelles, en particulier parce qu'il n'y a pas d'étanchéité entre la zone administrative et la zone d'accueil des usagers.

Le Centre des Finances Publiques doit répondre aux préconisations en matière d'accueil avant qu'un marché de sécurité soit passé avec le prestataire SCUTUM.

Les travaux consisteront à réaménager et à revoir le positionnement des différents points d'accueil (guichet, caisse, box d'accueil sur rendez-vous, postes en libres service PLSU, espace d'attente,) et à rafraichir les locaux (reprise de l'installation électrique pour les modifications envisagées, reprise de faux- plafonds, reprise de sol, peinture, ...).

Ce projet nécessite d'effectuer des travaux répartis selon les corps de métiers suivants :

- Gros œuvre :
 - Gros œuvre – Démolition

- Second œuvre :
 - Plâtrerie/ Faux-plafonds
 - Revêtement de sol
 - Peinture et revêtements muraux
 - Menuiseries intérieures/ Cloisons système
 - Electricité/ Eclairage
 - Chauffage/ Ventilation

Le maître d'œuvre pourra proposer l'allotissement jugé le plus pertinent.

1.1.2 Budget et délai

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 87 000 € HT (valeur juin 2026, hors révision de prix, options éventuellement retenues).

Le candidat, en sus de son offre de base conformément au programme, pourra présenter en variante des solutions techniques qui devront :

- être conformes aux normes et règlements de construction en vigueur,
- permettre d'obtenir des résultats et performances techniques satisfaisant aux contraintes fonctionnelles du projet et à l'enveloppe financière du maître d'ouvrage,
- permettre au maître d'ouvrage d'obtenir une économie substantielle par rapport à la solution de base,

Ces solutions variantes seront explicitement décrites et chiffrées séparément.

La durée prévisionnelle de l'opération est de 8 mois (4 mois d'études, y compris délai d'instruction des demandes d'autorisation de travaux et 4 mois de travaux), auxquels s'ajoutent 12 mois pour l'année de parfait achèvement. La date prévisionnelle de réception des travaux est fixée à avril 2027.

Les travaux seront effectués en site occupé, en dehors des périodes de campagnes d'imposition, soit de décembre 2026 à mars 2027. Néanmoins, les espaces à rénover et à réaménager dans le cadre de l'opération seront libérés, isolés et seront rendus inaccessibles aux usagers pendant la durée des travaux.

1.2 Présentation du site

1.2.1 Emplacement



Vue aérienne du quartier où se situe le CFP de Verdun

Implanté au nord du centre-ville de Verdun, le Centre des Finances Publiques de Verdun est situé à proximité de la Porte Saint-Paul et d'autres équipements publics tels que la Sous-Préfecture ou le CAMSP (Centre de soins de santé).

Le bâtiment est implanté sur la parcelle 91, qui présente une pente d'Ouest en Est, et parallèlement à la rue Roland Dorgelès. Des places de stationnement réservées au public sont implantés perpendiculairement à la rue à l'avant, alors qu'une cour de service et de stationnement réservée est accessible au Nord de la parcelle. Les accès des agents qui se font par la cour sont différenciés de l'accès public et la desserte piétonne depuis la rue Roland Dorgelès, via un escalier et une rampe pour les personnes à mobilité réduite aménagée dans la pente. Le terrain est partiellement végétalisé et planté d'arbres à hautes tiges de différentes essences.

1.2.2 Présentation du bâtiment

La construction sur trois niveaux (SSOL, RDC et R+1) présente une certaine sobriété architecturale, typique des constructions en béton préfabriqué des Centres des Finances Publiques construits en France dans les années 1970.

La structure du bâtiment est de type poteaux/poutres béton, et l'enveloppe est constituée de façades rapportées préfabriquées béton, et d'une toiture terrasse inaccessible. Les menuiseries extérieures sont en aluminium double vitrage et protégées par des volets roulants.

1.2.3 Contraintes architecturales et d'urbanisme :

Le bâtiment est situé en zone classée UA du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de Verdun. Cette zone est une zone de centre-ville mixte (voir règlement joint en annexe).

Bien que la présente opération n'intègre pas de modifications extérieures, elle fera l'objet d'une demande d'autorisation de travaux, notamment pour vérifier la conformité à la réglementation de sécurité incendie et d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

1.2.4. Présentation spatiale et fonctionnelle :

Le plan en T des deux niveaux qui composent le CFP est relativement rationnel. Au rez-de-chaussée, le hall central distribue tous les espaces d'accueil du public, mais également deux dégagements et l'escalier qui permet d'accéder aux locaux situés à l'étage. A gauche une circulation distribue des bureaux, à droite un couloir permet d'accéder aux locaux techniques.

1.2.5. Amiante

Dans le Dossier Technique Amiante (DTA) mis à jour le 25/05/2023 sur l'état de conservation des fibres amiantées présentes dans la colle du revêtement de sol souple et le mortier colle de certaines cloisons du rez-de-chaussée et du 2^{ème} étage, il n'est pas fait état de présence de fibres amiantées dans la zone concernée par le projet. Il conviendra cependant de réaliser un diagnostic amiante avant travaux dans l'espace d'accueil du public existant.

1.2.6. Plomb

Sans objet

1.2.7. Respect de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique

Le bâtiment est un Etablissement Recevant du Public de type W et de 5^{ème} catégorie. Le classement ne sera pas modifié dans le cadre de la présente opération.

Les prescriptions techniques devront respecter le règlement incendie de 1980 modifié. Ce point est à prendre en compte dans le cadre des tenues au feu des matériaux à prévoir dans la présente opération.

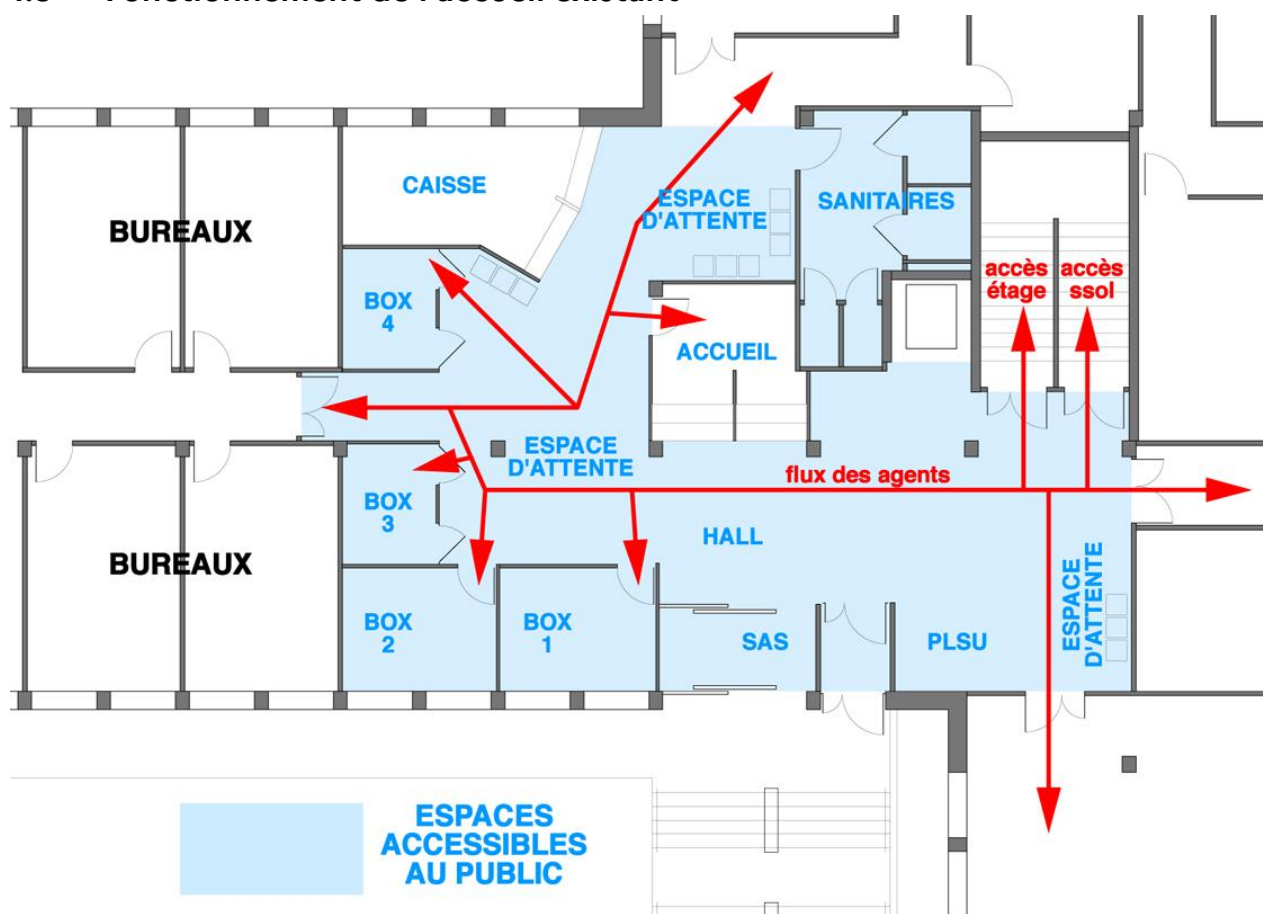
Le système de sécurité existant sera conservé. Le concepteur prévoira d'éventuels compléments réglementaires (détection, avertisseurs sonores, indicateurs d'action...) en fonction des différentes prestations réalisées, si ceux-ci s'avèrent nécessaires.

De plus, les plans d'évacuation du site au niveau de chaque étage devront être modifiés de manière à tenir compte du réagencement de l'espace du rez-de-chaussée.

1.2.8. – Principes méthodologiques

Le maître d'œuvre devra effectuer une visite complète des locaux et des installations avant de commencer son étude et ne pourra se prévaloir d'une omission au présent programme en ce qui concerne la situation du bâtiment, la nature des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de téléphone et autres, ainsi que des contraintes architecturales, de fonctionnement du bâtiment, de sa spécificité, etc...

1.3 Fonctionnement de l'accueil existant



Extrait du plan actuel du rez-de-chaussée avec la délimitation de la zone recevant du public en bleu

Le public accède au bâtiment par un escalier piétons depuis la rue Roland Dorgelès en contrebas. Un premier sas d'entrée doté de portes automatiques et d'un rideau métallique, permet de contrôler l'accès au bâtiment. Une fois le sas franchi, le hall d'accueil distribue 4 zones d'espaces accessibles au public :

- La banque d'accueil principale ;
- Quatre box pour l'accueil sur rendez-vous distribués par un espace d'attente
- La caisse et l'espace de paiement ;
- Un espace libre-service PLSU aménagé à côté du sas

Le principal problème, justifiant la présente opération, est le manque de sécurité des agents dans l'accueil du public. Comme illustré sur le schéma ci-dessus, actuellement les agents doivent traverser la zone du public pour rejoindre les box d'accueil. De plus, ils ne disposent pas de chemin de fuite pour pouvoir rapidement se sécuriser en cas d'agression.

Même si les différentes zones de travail sont protégées par des portes sur contrôle d'accès, le hall dessert directement des zones réservées aux agents en rez-de-chaussée ainsi que l'escalier qui permet d'accéder aux bureaux situés à l'étage ou aux espaces en sous-sol. Il n'y a donc pas d'étanchéité entre la zone administrative et l'espace usagers.

1.3.1 Accueil principal

La zone d'accueil principal a fait l'objet d'un réaménagement récent. Elle dispose de 2 guichets dont un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Positionnée face au sas d'entrée, elle est directement identifiable par les usagers. Accolée au bloc sanitaire, les guichets sont calés entre deux poteaux structurels. Cependant, elle reste isolée au milieu de l'espace d'accueil du public et ne dispose donc pas d'un espace sécurisé permettant de s'isoler en cas d'agression. Un usager pourrait ainsi facilement empêcher la fuite de l'agent d'accueil en cas d'agression.



Les 2 guichets de forme simple qui sont en bon état pourront être réemployés, tout comme les panneaux séparateurs.

1.3.2 Postes Libre-Service Usager (PLSU)

Les Postes Libre Service Usager sont positionnés dans le hall, à droite du sas réservé à la sortie. Il est délimité et isolé du hall d'accueil par des cloisonnettes amovibles de type paravents. Ils sont peu visibles et mal identifiés depuis le hall et l'espace d'attente.

1.3.3 Espace sur rendez-vous

Il existe actuellement quatre box pouvant accueillir le public sur rendez-vous.

Le hall d'accueil du public dessert directement ces quatre box. Le principal inconvénient est que les agents doivent transiter par le hall pour accéder aux box, ces box ne disposant pas d'un deuxième accès. De plus, deux de ces box sont dimensionnés comme des bureaux de travail permanents et disposent d'une surface de plus de 9 m² et d'un éclairage naturel, alors que les deux autres sont beaucoup plus petits, et largement vitrés sur l'espace d'attente, ce qui pose un problème de confidentialité.

Une partie des cloisons modulaires existantes, notamment celles équipées de vitrages sur allèges, pourront être réemployées dans le réaménagement des quatre box souhaités.

1.3.4 Local caisse

Le local caisse est installé dans un angle au fond du hall d'accueil, orienté vers l'espace d'accueil du public pour être largement visible. Il dispose de deux guichets, qui ne seront pas réintégrés au projet. Un seul guichet sera réservé à la caisse, dans la continuité de la banque d'accueil, les paiements sur site étant de plus en plus rares.

Un espace d'attente à l'arrière du bloc d'accueil principal et adossé au bloc sanitaire était réservé aux usagers effectuant des paiements sur site.

1.3.5 Sanitaires

A l'heure actuelle, le bloc sanitaire positionné à l'arrière de l'escalier d'accès à l'étage est mutualisé entre les agents et le public.



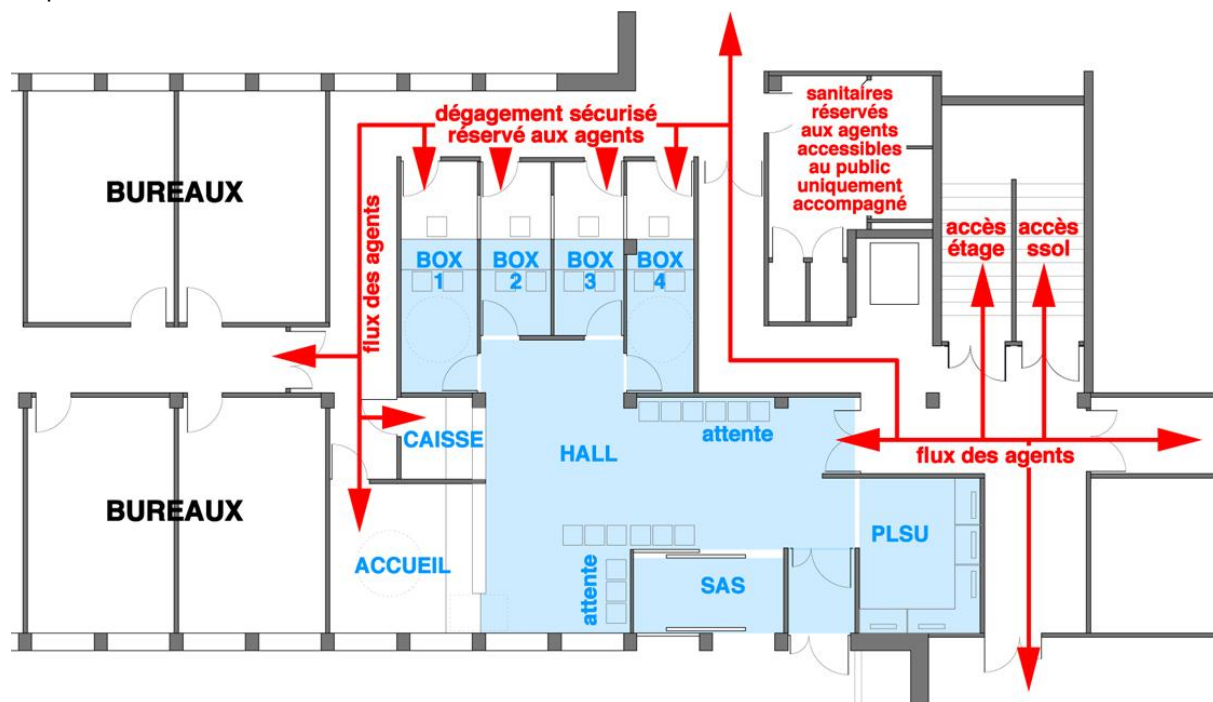
1.4 Définition des besoins

1.4.1 Principe général d'aménagement

Le but du présent projet est avant tout de séparer les flux « usagers » des flux « agents » dans la zone d'accueil, tout en offrant au public une meilleure visibilité des différents espaces d'accueil, conformément au guide d'aménagement des accueils de 2021, en répondant aux préconisations d'accueil du public et de sécurisation des agents. Le guide d'aménagement des accueils des centres des finances publiques est joint au programme. Il donne les orientations générales pour l'aménagement des espaces. Les principales exigences ainsi qu'une charte graphique pour la signalétique y sont détaillées.

Ces espaces doivent assurer une étanchéité entre la zone publique et la zone administrative.

Différentes solutions de réaménagement ont été proposées par la Division Budget Immobilier Logistique de la DDFIP de la Meuse et le Secteur Sûreté depuis avril 2024, ainsi que par le bureau BIMO chargé de réaliser une étude de faisabilité. La Direction Départementale des Finances Publiques de la Meuse a retenu le schéma ci-dessous :



Le réaménagement consiste à :

- créer un cloisonnement périphérique afin de délimiter et définir une circulation permettant aux agents d'évacuer le plus rapidement possible en cas d'agression
- aménager un hall espace d'attente central desservant tous les points d'accueil du public
- repositionner un guichet d'accueil et une caisse visibles dès le sas d'entrée, leur positionnement permettant d'avoir une vue d'ensemble sur tous les points d'accueil
- recloisonner et repositionner les cloisons et portes existantes afin de reconfigurer 4 box fermés, dont 2 boxes pourront être accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite
- Redéfinir l'espace Postes Libre-Service Usager attenant au sas d'entrée pour éviter un croisement de flux avec les autres points d'accueil

L'implantation des accueils définie ci-dessus fera l'objet d'une discussion avec le maître d'œuvre en phase conception pour étudier des éventuelles alternatives déjà proposées.

1.4.2 Description détaillée des espaces projetés

- Le sas d'entrée du public

L'entrée s'effectue depuis un sas. Le sas d'accueil du public est bien lisible depuis la rue pour les visiteurs. Le projet comprendra la signalétique à l'extérieur afin que les usagers soient naturellement dirigés vers la porte d'entrée (modalités de réception, horaires d'ouverture, sur rendez-vous). Le sas d'accueil existant sera conservé. Une cloison séparera le sas d'entrée par des portes automatiques du sas de sortie équipées de deux double portes faisant également office d'issue de secours.

- Le hall et les espaces d'attente

« La configuration de l'espace, associée à la signalétique doit permettre à l'usager, dès son entrée, de se repérer et de se rendre de manière autonome et intuitive vers l'espace qui correspond à sa démarche, sans forcément avoir recours à l'accueil généraliste.

Les espaces d'attente doivent exister si possible, pour chacun des espaces (accueil, rendez-vous et caisse) avec un code couleur, afin de faciliter l'orientation des usagers et d'éviter le croisement des flux. Ces espaces doivent assurer à la fois une confidentialité entre les usagers et une visibilité par les agents et peuvent être divers (banc, sièges ou guide file).

La position de ces assises permettra d'avoir une vue sur les écrans du gestionnaire de file d'attente indiquant l'ordre de passage à mettre en place dans le cadre de l'opération.

La zone d'attente sur RDV est un maillon essentiel qui doit être visible dès l'entrée et identifiable.

Ces modalités d'accueil seront revues pour autonomiser l'usager et lui permettre soit, de s'installer directement dans l'espace d'attente dédié en cas de prise de RDV, sans passer par un gestionnaire de file d'attente (GFA) soit, de se présenter devant un GFA, pour obtenir un renseignement, prendre un RDV ou régler un paiement, soit pour s'orienter vers les postes en libre-service usager (PLSU). »

- L'accueil général

« L'ensemble de cet espace comprendra une banque principale avec un espace particulier réservé à l'accueil de personnes à mobilité réduite. L'espace d'accueil devra offrir le confort aux agents et les fonctionnalités recherchées. Il sera équipé d'une porte côté agent permettant à ce dernier de s'isoler rapidement en cas d'agression

Le mobilier des banques d'accueil existantes pourra être réemployé partiellement.

Une attention particulière sera portée sur l'acoustique, notamment afin d'assurer cette confidentialité entre chacune des banques qui pourraient être séparées par des cloisons hautes. »

La couleur jaune pourra être utilisée pour identifier cet espace.



Banque
d'accueil
généraliste

- L'espace paiement

L'ensemble de cet espace ne correspond pas aujourd'hui à l'usage (espace trop grand). Un espace caisse sera réaménagé à côté de la banque d'accueil principale. Le mobilier existant devra si possible être réemployé. Cet espace sera matérialisé par la couleur orange ; Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité de cet espace pour un agent à mobilité réduite.



Espace
Amendes

- Les postes en libre-service

Ces postes doivent être dans un espace ouvert et identifiable dès l'entrée avec un coloris bleu.

Il est souhaité qu'ils soient déplacés face à la banque d'accueil pour être plus visibles par l'agent d'accueil.

Les postes en libre-service doivent répondre aux prescriptions suivantes :



- Les box de réception sur RDV

Les box seront reconfigurés pour être traversants, accessible depuis le l'espace d'attente du public d'un côté, et de l'autre depuis le dégagement sécurisé réservé aux agents. D'une largeur d'environ 1,80m, chaque box sera équipé d'un plan de travail sur toute la largeur, fermé en partie basse par un panneau séparatif vertical.

Un point d'accès (3PC+RJ45) pour un poste de travail sera installé pour l'agent.

Les cloisons préfabriquées pleines et/ou vitrées et les portes existantes devront être réemployées. Les portes côté agents seront équipées d'une molette de verrouillage côté dégagement.

Ils seront identifiés par la couleur verte.



- Les sanitaires

Les sanitaires ne seront pas accessibles au public. L'accès pourra être autorisé dans certains cas, et avec l'accompagnement d'un agent.

- Circulation sécurisée des agents

Le chemin de fuite positionné en périphérie de tous les points d'accueil doit permettre aux agents d'accueil de s'isoler rapidement au cas d'agression. Les portes d'accès du personnel aux différentes zones d'accueil seront toutes équipées d'un oculus vitré et d'une molette de verrouillage côté extérieur (chemin de fuite).

2. Définition technique de l'opération

2.1 Aspects généraux (acoustique, anti-intrusion, accessibilité, éclairage...)

2.1.1 Acoustique

Les revêtements et équipements étant en très bon état et relativement récents, les dispositifs absorbants existants (faux-plafonds, cloisons modulaires, portes, mobilier, ...) seront conservés. Un soin particulier sera cependant apporté pour la mise en œuvre de barrières acoustiques dans les pléniums au droit des cloisons séparatives repositionnées, qu'elles soient neuves ou existantes réemployées. Les nouvelles cloisons et portes mises en œuvre dans le cadre du réaménagement auront un affaiblissement acoustique équivalent voir supérieur aux cloisons et portes modulaires existantes réutilisées.

Certaines zones « plus sensibles » acoustiquement au droit de l'espace d'attente notamment au droit du PLSU pourront être équipées de faux-plafonds acoustiques perforés plus performants. Ces dispositifs absorbants devront permettre de réduire la réverbération. La mise en œuvre de panneaux absorbants réduira le bruit de fond indésirable et améliorera la qualité des échanges.

Le mobilier constituant la banque d'accueil existante pourra être réemployé pour l'aménagement du nouvel accueil principal.

2.1.2 Anti-intrusion

Le système anti-intrusion sera modifié et adapté au nouvel aménagement, suivant les préconisations du prestataire Scutum, qui réalisera les travaux nécessaires et fournira ses pré-requis au lot électricité. Les équipements de vidéo surveillance ne font pas partie de l'opération.

2.1.3 Accessibilité

Un panneau indiquant nom du site, horaires et jours d'ouverture ainsi qu'un plan de repérage reprenant le code couleur permettra aux usagers d'identifier dès leur entrée les différents espaces d'accueil du public.

Le hall est accessible aux personnes à mobilité réduite par une rampe d'accès existante aménagée dans la pente et accessible depuis le parking public implanté sur la rue Roland Dorgelès. Un espace sera réservé dans la salle d'attente, la nouvelle banque d'accueil disposera d'un plan adapté. Deux box seront également aménagés pour permettre l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre du projet de réaménagement, les sanitaires se retrouveront inévitablement dans la zone administrative réservée aux agents. Selon la fiche n°4 du Guide d'accueil DGFIP, « *l'installation de sanitaires accessibles au public n'est pas obligatoire. Néanmoins, les usagers doivent pouvoir avoir accès aux toilettes lorsqu'ils en font la demande, sauf impératif de sécurité [...] lorsque le hall ne dispose pas de sanitaires existants, il n'est pas préconisé d'en créer. Accompagner l'utilisateur qui en fait la demande en zone administrative en s'assurant de la sécurité de tous dans ce cas permet de se conformer au référentiel Services publics+* ».

2.1.4 Éclairage

Un éclairage de qualité est un gain de confort visuel pour tous les usagers, comme pour les personnes travaillant sur place. Les niveaux d'éclairement moyens à obtenir à hauteur de travail suivant la norme EN 12 464-1 sont au minimum de 200 lux dans un espace d'accueil.

2.2 Tableau de surfaces comparatif entre l'état existant et l'état projeté

-	- EXISTANT	- PROJET
Accueil rez-de-chaussée	- Surface Utile en m2	Surface Utile en m2
Sas entrée	- 9,00	- 9,00
Hall d'accueil	- 97,00	- 41,00
Accueil	- 11,00	- 11,00
PLSU	- 8,00	- 9,00
Espace d'attente	- Inclus hall	- Inclus hall
Bureaux -box d'accueil individuel	- 28,80	- 30,00
Local caisse	- 14,40	- 3,00
Dégagement public	- Inclus hall	- Inclus hall
Dégagement agents sécurisé	- 0,00	- 62,20
Sous-Total SU accueil	- 168,20	165,20

2.3 Structure et enveloppe du bâtiment

Démolition – Gros oeuvre

La présente opération ne prévoit pas de démolitions impactant la structure de l'édifice. Des carottages ou réservations pourront cependant s'avérer nécessaires pour l'alimentation et la reprise des réseaux existants (électricité, ventilation, chauffage,...).

Les cloisons modulaires, faux-plafonds démontables, mobilier de la banque d'accueil et autres équipements techniques seront déposés par les lots concernés pour leur réemploi.

Seuls les éléments et équipements (cloisons fixes, ...) ne pouvant être réutilisés seront déposés et évacués par le titulaire du lot démolition/ gros oeuvre.

2.4 Second œuvre

2.4.1 Plâtre – Faux Plafonds – Cloisons modulaires

Les travaux de dépose et de repose des faux-plafonds, de cloisons modulaires séparatives et portes conservés dans le cadre du projet pourront être réalisés par le lot plâtrerie/ faux-plafond et/ou menuiserie intérieure.

Les cloisons modulaires existantes devront impérativement être réemployées, notamment les cloisons vitrées. Leur repositionnement dans le nouvel aménagement être judicieux pour qu'un maximum des cloisons existantes soient réutilisées. Elles seront surmontées de retombées constituant des barrières phoniques sur la hauteur des pléniums.

Les compléments pourront être réalisés avec des cloisons de type Prégymétal ou équivalent avec un habillage en plaques de plâtre haute dureté et un remplissage en laine minérale, notamment les cloisons séparatives entre le hall, le PLSU et la circulation réservée aux agents. La pose d'un fond de joint et d'une mousse de calfeutrement périphérique améliorera la performance acoustique des cloisons réemployées.

Une reprise des ossatures des faux-plafonds démontables au droit des cloisons démontées sera effectuée. Les dalles de faux-plafond 600x600 existantes seront reposées et complétées par des dalles neuves en fibre minérale, de type 600x600, avec un coefficient d'absorption acoustique équivalent aux dalles existantes. Des retombées et des gorges lumineuses pourront être mises en œuvre pour certains décalages de niveaux de faux-plafonds.

Un plafond constitué d'une plaque de plâtre perforée et d'un feutre noir recouvrant un isolant acoustique en laine minérale d'une épaisseur de 50mm pourra être mis en œuvre au droit du hall d'accueil et d'attente pour améliorer le confort de cet espace.

2.4.2 Menuiseries intérieures

Les travaux de menuiserie intérieure comprendront :

- La dépose du guichet d'accueil existant en bois stratifié et des panneaux séparatifs, les reprises nécessaires pour leurs reposés au droit de l'emplacement projeté,
- La dépose du mobilier fixe du local caisse et la repose de certains éléments,
- La dépose et repose soignées des portes dans les cloisons modulaires conservées, y compris la révision des joints périphériques des cadres et portes,
- La fourniture et pose de portes neuves 1 unité de passage dimension 0,93*2,04 finition stratifiée identique aux portes existantes conservées,
- La pose de portes de recoupement de 2 unités de passage dans le dégagement sécurisé créé et en liaison avec le hall projeté,
- La dépose et repose du mobilier conservé notamment des sièges de salle d'attente, etc...,
- La fourniture et pose de plans et de panneaux séparatifs en bois stratifié, supports PLSU avec une partie adaptée aux personnes à mobilité réduite, y compris les pieds, renforts et découpes nécessaires pour alimentation des portes informatiques,
- La fourniture et pose de plans de travail sur toute la largeur de chacun des box avec un panneau séparatif vertical en partie basse et les découpes pour l'intégration d'une goulotte et des prises de courant et RJ45 prévues au lot électricité,
- La fourniture et pose de film dépoli sur certains vitrages,
- La fourniture et pose de panneaux signalétiques,
- Diverses révisions de la quincaillerie existante et accessoires...
- Tous ouvrages nécessaires pour une parfaite finition de l'ensemble....

2.4.3 Revêtement de sol

Autant que possible, le sol carrelé existant sera conservé. Cependant, après dépose des cloisons modulaires existantes, des reprises ponctuelles pourront s'avérer nécessaires au droit des points de fixations notamment. Les traces de colles seront nettoyées. Si les éventuels trous ne pouvaient être rebouchés soigneusement, les carreaux concernés pourront être déposés et remplacés. Des reprises de chape et de carrelage seront également à prévoir au droit des cloisons fixes démolies.

2.4.4 Peinture intérieure

Sur les supports existants nécessitant une rénovation et les supports en plâtre neufs, les travaux de peinture comprendront la dépose des revêtements muraux existants, la reprise par enduit, et la mise en peinture par un primaire d'accrochage et deux couches de peinture de finition.

Pour identifier les différents espaces d'accueil, une partie de mur ou une face de l'enveloppe pourra être peinte dans une teinte colorée vive selon le référentiel couleur de l'accueil DGFIP.

Un nettoyage de fin de chantier sera réalisé.

2.5 Lots techniques

2.5.1 Chauffage – VMC

Une neutralisation des réseaux de chauffage de l'espace d'accueil devra être effectuée. Un radiateur sera déposé au droit de l'espace d'attente existant adossé à l'accueil. Le réseau devra partiellement être repris pour la redistribution et le repositionnement de la source de chaleur et leur remise en service.

Dans les nouveaux espaces d'accueil créés, notamment les box d'accueil en second jour ne disposant pas d'une ouverture sur l'extérieur, une attention particulière devra être portée sur la qualité de l'air. Selon le nouvel aménagement projeté, des piquages et des prolongements du réseau de ventilation mécanique contrôlé existant seront réalisés pour le repositionnement des bouches d'extraction qui devront extraire 25m³/h par box.

Le dégagement sécurisé, l'espace PLSU, le hall et espace d'attente ainsi que la banque d'accueil et le local caisse seront également équipés d'un système de renouvellement d'air, qui pourra être complété par les entrées d'air sur les châssis qui seront révisées et éventuellement remplacées si besoin.

2.5.2 Electricité courants forts et courants faibles.

L'installation électrique sera neutralisée au droit de l'espace d'accueil existant avant les travaux de dépose et démolition.

Une reprise des câblages courants fort et faible sera nécessaire. Dans tous les nouveaux locaux d'accueil reconfigurés, chaque poste de travail sera équipé d'un module de 6 prises (2 * 16 A+ T prises blanches, 2 * 16 A + T prises rouges détrompées, 2 RJ45).

Les luminaires Led équipant les locaux existants seront conservés, déposés et repositionnés suivant le réaménagement des nouveaux espaces d'accueil. Les sources d'éclairages plus anciennes seront remplacées par des dalles ou luminaires Led assurant un niveau d'éclairage de 500 lux au droit des postes de travail, et de 200 à 300 lux pour l'accueil.

Des travaux de recâblage pour le repositionnement des écrans GFA (Gestionnaire de File d'Attente), des équipements de sécurité incendie seront également mis en œuvre suivant le nouveau plan d'aménagement. Les attentes seront mises en œuvre pour les besoins du prestataire Scutum en matière de sécurité et de vidéosurveillance.

2.5.3 Alarme et détection incendie

Le système et les équipements (BAES, etc...) existants seront conservés et adaptés aux modifications du projet.

2.6 Amélioration des performances

Même si l'opération n'intègre pas la rénovation énergétique du bâtiment, il sera envisagé de profiter de l'opération pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment. La mise en place de dispositifs d'économie d'énergie comme l'extinction forcée des luminaires en dehors des heures d'occupation des locaux, le calorifugeage des réseaux existants lors de la réfection des plafonds, le remplacement des têtes thermostatiques usées,et toutes autres propositions émises par le maître d'œuvre seront valorisées. Toutes les solutions performantes n'entraînant pas un surcoût trop important par rapport à l'enveloppe budgétaire prévue seront privilégiées.

3. Annexes

- Annexe 01 : Le DTA (dossier technique amiante) de 2023
- Annexe 02 : Guide accueil de la DGFIP

En cas de manque de concordance, d'omission ou d'imprécision de ces documents, le maître d'œuvre devra demander à la maîtrise d'ouvrage tous les renseignements nécessaires avant de remettre son offre.